
FONDS DE DOTATION « PERF'ELITE »

5 Rue L'Ermitage
93600 Aulnay Sous-Bois

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020

5, rue Lespagnol - 75020 PARIS
Tél. : 33 (0)1 44 93 10 30 - Fax : 33 (0)1 44 93 10 39
E-mail : paris20@gmba.fr
Site internet : www.gmba-allinial.com

SARL au capital de 75 812,90 euros - 612 007 690 RCS PARIS - NAF 6920 Z - N° TVA : FR 01612007690
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région Parisienne Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Paris
Membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux membres du Conseil d'Administration du fonds de dotation

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation PERF'ELITE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF » de l'annexe des comptes annuels concernant la crise sanitaire du coronavirus.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux membres du conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 16 Mars 2021

GMBA Séléco
Représentée par
Michel GIRE
Commissaire aux Comptes Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 13	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés	15		15	15		
	Prêts						
	Autres	575		575		575	
	Total I	590		590	15	575	NS
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres						
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	21 292		21 292	33 004	11 712-	35. 49-
	Charges constatées d'avance (2)						
	Total II	21 292		21 292	33 004	11 712-	35. 49-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		21 882		21 882	33 019	11 137-	33. 73-

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

93600 AULNAY SOUS BOIS

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 13	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	550		550	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	263-	550	812-	147. 75-
	Situation nette (sous total)	287	550	263-	47. 75-
	Fonds propres consommables	12 655	27 000	14 345-	53. 13-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	12 942	27 550	14 608-	53. 02-
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	8 940	5 469	3 471	63. 47
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	8 940	5 469	3 471	63. 47
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	21 882	33 019	11 137-	33. 73-

(1) Dont à plus d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	13	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service						
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation						
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	37 352		32 608		4 744	14,55
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits			0		0-	100,00-
Total I	37 352		32 608		4 744	14,55
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	23 115		11 706		11 408	97,45
Aides financières	14 500		20 100		5 600-	27,86-
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges			252		252-	100,00-
Total II	37 615		32 058		5 556	17,33
I - Résultat d'exploitation (I-II)	263-		550		812-	147,75-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

--

	Exercice N 31/12/2020 12		Exercice N-1 31/12/2019 13		Ecart N / N-1	
					Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		263-		550	812-	147. 75-
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI						
4. Résultat exceptionnel (V-VI)						
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		37 352		32 608	4 744	14. 55
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		37 615		32 058	5 556	17. 33
5. EXCEDENT OU DEFICIT		263-		550	812-	147. 75-

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	123	31/12/2019	13	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat		8700			8700	
TOTAL		8700			8700	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole		8700			8700	
TOTAL		8700			8700	

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018
Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

--

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N	31/12/2020	12	Exercice N-1	31/12/2019	13
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
1.1 Cotisations sans contrepartie						
1.2 Dons, legs et mécénat						
- Dons manuels						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénat						
1.3 Autres produits liés à la générosité du public						
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	37 352			32 608		
2.1 Cotisations avec contrepartie						
2.2 Parrainage des entreprises						
2.3 Contributions financières sans contrepartie	37 352			32 608		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public						
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS						
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS						
TOTAL	37 352			32 608		
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - MISSIONS SOCIALES	14 500			20 100		
1.1 Réalisées en France	14 500			20 100		
- Actions réalisées par l'organisme	14 500			20 100		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				252		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public						
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				252		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	23 115			11 706		
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES						
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE						
TOTAL	37 615			32 058		
EXCEDENT OU DEFICIT	2 637			550		

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	31/12/2020	12 Exercice N -1	31/12/2019
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	8 700			
Bénévolat	8 700			
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	8 700			
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	8 700			
TOTAL	8 700			

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice X
- REGLESETMETHODESCOMPTABLES

Principes et conventions générales X
Permanenceou changement de méthodes X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONSRELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations X
Etat des amortissements X
Variation des fonds associatifs - générosité du public X
Etat des provisions X
Etat des échéances des créances et des dettes X
Tableau de suivi des fonds dédiés X
Titres immobilisés X
Disponibilités en Euros X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONSRELATIF AU COMPTE DERESULTAT

Valorisation des contributions volontaires X
Honoraires des commissaires aux comptes X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 21 881.90 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 37 352 Euros et dégageant un déficit de -262.53 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Pour rappel : Création du fonds de dotation PERF'ELITE : 11/12/2018

Objet du fonds :

Le fonds de dotation, en tant qu'organisme d'intérêt général à but non lucratif, poursuit une mission d'intérêt général et a pour objet de réaliser toute initiative dans le domaine sportif, notamment en apportant un soutien matériel, immatériel et financier indispensable au développement de la carrière de jeunes sportifs talentueux et/ou d'athlètes individuels.

Membres fondateurs et décomposition de la dotation initiale :

Membres fondateurs	Dotation initiale	Représentée par
Monsieur Pascal PAINEAU 5 rue de l'Ermitage 93 600 AULNAY SOUS BOIS PERFE'O	2100€	
26 Avenuedu BuissonAumay 93 290 Tremblay-en-France 2MM CONSEIL	2 000€	Madame Maria RIBEIRO TAVARES
48 Ter Avenuedes Myosotis 1 000€ VEBER ASSOCIES	Monsieur Mamadou MANE 93 220	GAGNY
AVOCATS 19 place Tolozan 69 001 Lyon	1 500€	Monsieur Philippe VEBER
TECHNI'CITE 31 rue Estienne d'Orves 91 370 VERRIERES LE BUISSON	8 400€	Monsieur Thierry STROBEL

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Lors de la création du fonds de dotation, il est apporté par les fondateurs une dotation initiale d'un montant de quinze mille (15.000) euros en numéraire.

Ce versement a été effectué dans les trente jours calendaires suivant la parution au Journal Officiel de l'annonce de la création du fonds de dotation. Cette dotation est apportée au fonds à titre gratuit et irrévocable.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

En conséquence de la crise sanitaire, plusieurs des activités qui ont été programmées pour l'année 2020 ont dû être annulées mais aucune campagne d'appel aux dons n'a été mise en place.

Une commission de sélection s'est malgré tout tenue le 15 juillet 2020 en visioconférence afin d'apporter une aide matérielle aux différents sportifs de haut niveau dont le projet apparaissait apte à être soutenu conformément à l'objet du Fonds.

Le fonds de dotation a eu une dizaine de dossiers dont 5 ont été retenus pour un montant total de 14 500€. Un complément d'information concernant la sélection potentielle d'un sixième athlète n'a pas permis de valider le dossier.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats du fonds de dotation. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, le fonds de dotation a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Conditions particulières d'activité pendant la période : les activités du fonds de dotation ont été affectées par la COVID 19. En effet, une partie des fonds destinée à l'aide des sportifs de haut niveau n'a pas pu être affectée à une seconde séance de sélection telle qu'initialement prévue. Bien que contractuellement et normalement engagé sur trois années, en considération du climat d'incertitude et de possibles difficultés économiques à venir pour les entreprises, une baisse probable de la générosité des partenaires pourrait être observée sur l'exercice 2021.

En conséquence, il a été prudemment considéré que les fonds non utilisés puissent être exceptionnellement mis en réserve en vue d'assurer le maintien de l'exploitation sur l'exercice 2021 aux fins de permettre au fonds de maintenir ses actions sur l'exercice à venir et de relancer son activité.

Par ailleurs, le fonds de dotation a bénéficié d'une suspension de loyer sur la période d'avril à juin 2020. La facturation des loyers a repris à compter de Juillet 2020.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres titres immobilisés	15		
Prêts, autres immobilisations financières			575
TOTAL	15		575
TOTAL GENERAL	15		575

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres titres immobilisés			15	15
Prêts, autres immobilisations financières			575	575
TOTAL			590	590
TOTAL GENERAL			590	590

Etat des amortissements

Néant

Variation des fonds propres associatifs - générosité du public

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise								
Ecarts de réévaluation								
Réserves :								
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves d'investissement								
Réserves de compensation								
Réserves de trésorerie								
Réserves réglementées								
Autres réserves								
Report à nouveau				550		0		550
Excédent ou déficit de l'exercice	550	550-		263-				263-
Autres fonds associatifs								
Fonds propres avec droit de reprise :								
Apports								
Legs et donations								
Résultats sous contrôle de tiers								
Ecarts de réévaluation								
Dotations consommables	27 000			23 007		37 352		12 655
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Réserve de trésorerie								
Amortissement dérogatoire								
Différence / réalisation éléments d'actifs								
Autres provisions réglementées								
Droit des propriétaires								
TOTAL	27 550	550-		23 294		37 352		12 942

FONDS DE DOTATION PERF'ELITE
93600 AULNAY SOUS BOIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	575		575
TOTAL	575		575

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	8 940	8 940		
TOTAL	8 940	8 940		

Tableau de suivi des fonds dédiés

Néant

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

FONDS DE DOTATION PERF'ELITE
93600 AULNAY SOUS BOIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Le fonds de dotation a bénéficié de prestation bénévole évaluée à 8 700€. Ces prestations concernent principalement les membres du Conseil d'Administration avec un taux horaire de 15€.

La liste des heures de bénévolat est la suivante :

Bénévole	Nombre d'heures
Pascal PAINEAU	150 heures
Sandra RIBEIRO	180 heures
Maria RIBEIRO	90 heures
Mamadou MANE	75 heures
Thierry STROBEL	60 heures
Zoubida HADDA	15 heures
Pierre MBAS	10 heures
TOTAL	580 heures

Ces contributions volontaires en nature ont été prises en compte en comptabilité au pied du compte de résultat.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissairesaux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 000 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.